



Veuillez lire le document au complet. La présente fiche signalétique contient des données relatives à l'environnement, à la santé et à la toxicologie, importantes pour vos employés et quiconque utilise, transporte, entrepose, élimine ou manipule ce produit. Assurez-vous de leur remettre ces données. La présente fiche contient également l'information vous permettant de respecter les exigences en matière de diffusion des données liées au droit du public d'être informé et aux interventions en cas d'urgence, en vertu du SIMDUT. Si vous revendez ce produit, cette fiche signalétique doit être remise à l'acheteur ou les données contenues aux présentes doivent être incorporées dans votre fiche signalétique.

## SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

**NOM DU PRODUIT :** Fongicide ELEVATE® 50 WDG  
**NUMÉRO D'HOMOLOGATION ARLA :** 25900  
**SYNONYME(S) :** Fongicide fenhexamide WDG 50

<b>SOCIÉTÉ</b>
Arysta LifeScience North America LLC 15401 Weston Parkway, Suite 150 Cary, NC 27513

<b>NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	
<b>SANTÉ :</b> 1-866-303-6952 ou 1-651-603-3432	<b>DÉVERSEMENT :</b> 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887

## SECTION 2 — COMPOSITION/DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

<b>Ingrédient(s) actif(s)/ ingrédient(s) inerte(s) dangereux</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Limites d'exposition*</b>	<b>Poids (%)</b>	<b>Volume (%)</b>
Fenhexamide : N-(2,3-dichloro-4- hydroxyphényl) -1-méthyl- cyclohexanecarboxamide	126833-17-8	<b>TWA<sup>a</sup></b> OSHA PEL <sup>b</sup> : Aucune ACGIH TLV <sup>c</sup> : Aucune NIOSH REL <sup>d</sup> : Aucune	50	SO

Ne figurent dans ce tableau que les ingrédients actifs et les ingrédients inertes dangereux. Des renseignements précis sur la totalité des ingrédients de ce produit peuvent être obtenus par le professionnel médical traitant ou par l'intervenant d'urgence sur le lieu d'un déversement, aux fins de la gestion des expositions, des déversements ou des évaluations de la sécurité.

\*Source : *Guide to Occupational Exposure Values 2008*, publié par l'ACGIH

<sup>a</sup>**TWA** : concentration de l'exposition selon la moyenne pondérée dans le temps pour une journée de travail classique de 8 heures (TLV, PEL) ou maximale de 10 heures (REL) et une semaine de travail de 40 heures.

<sup>b</sup>**OSHA PEL** : limites d'exposition admissibles de l'Occupational Safety and Health Administration.

<sup>c</sup>**ACGIH TLV** : valeurs limites d'exposition de l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Inc.

<sup>d</sup>**NIOSH REL** : limites d'exposition recommandées du National Institute for Occupational Safety and Health.

**SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES****RÉSUMÉ D'URGENCE**

<b>MISES EN GARDE :</b>	-	<b>ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES VÊTEMENTS</b>
<b>D'ABSORPTION</b>	-	<b>NOCIF EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU CUTANÉE</b>
	-	<b>ÉVITER DE RESPIRER LA POUSSIÈRE</b>
	-	<b>GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS</b>

**Risques aigus pour la santé**

**Yeux :** Ce produit est légèrement irritant pour les yeux.

**Peau :** Ce produit est légèrement irritant pour la peau. Ce produit n'est pas un sensibilisant cutané. S'il est absorbé par la peau, cette substance est considérée comme pratiquement non toxique pour les organes internes.

**Ingestion :** Ce produit est considéré comme pratiquement non toxique lorsqu'il est ingéré.

**Inhalation :** Ce produit est considéré comme pratiquement non toxique lorsqu'il est inhalé.

**Risques chroniques pour la santé (y compris le cancer) :** ELEVATE® n'est pas cancérogène.

**Données sur la tératologie (malformations congénitales) :** ELEVATE® n'est pas toxique sur le plan du développement.

**Données sur la reproduction :** ELEVATE® n'est pas toxique sur le plan de la reproduction.

**SECTION 4 – PREMIERS SOINS**

**Yeux :** Garder les paupières écartées et rincer immédiatement à grande eau fraîche pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

**Peau :** Enlever les vêtements contaminés, laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Jeter les chaussures et les bottes non étanches contaminées. Laver les vêtements contaminés. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Inhalation :** En cas d'inconfort respiratoire ou d'irritation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation se poursuit.

**Notes au médecin :** Prodiguer les premiers soins de base, décontaminer la personne et la traiter selon les symptômes.

## SECTION 5 – LUTTE CONTRE LES INCENDIES

<b>Limites d'inflammabilité dans l'air (% par volume) :</b>		
	<b>Supérieure :</b>	ADD
	<b>Inférieure :</b>	ADD
<b>Point d'éclair :</b>		
	<b>Méthode utilisée :</b>	SO
<b>Température d'autoignition :</b>		
Température d'ignition spontanée = 295°C		
<b>LIE/LSE :</b>		
ADD		
<b>Classement des risques NFPA :</b>		
	<b>Santé :</b>	1
	<b>Inflammabilité :</b>	ADD
	<b>Réactivité :</b>	ADD
	<b>Autre :</b>	Aucun
<b>Moyens d'extinction :</b>		
CO <sub>2</sub> , poudre chimique, mousse, brouillard d'eau, sable		
<b>Méthode spéciale de lutte contre l'incendie :</b>		
Porter un appareil respiratoire. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas fumer. Garder le contenant hermétiquement fermé. Prévenir la formation de poussière et les dépôts. Les produits de combustion découlant d'un incendie avec ce produit peuvent être toxiques. Éviter de respirer la fumée et les bruines. Éviter le contact du personnel et de l'équipement avec les retombées de produit et le ruissellement. Réduire au minimum la quantité d'eau utilisée pour combattre l'incendie. Ne pas pénétrer dans une zone fermée sans un équipement protecteur complet, y compris un appareil respiratoire autonome. Contenir et isoler le ruissellement et les débris aux fins d'élimination appropriée. Décontaminer l'équipement de protection individuel et l'équipement de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser.		
<b>Produits de combustion dangereux :</b>		
Ne libère pas de gaz en quantités dangereuses dans le cas d'un contact avec l'eau ou l'air humide. Ne subit pas de combustion spontanée.		

## SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

**Expositions (PROSAR) : 1-866-303-6952 ou 1-651-603-3432 (international)**

**Déversements (CHEMTREC) : 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887**

Éviter que le ruissellement ne s'écoule dans les égouts pluviaux et dans les fossés menant à des voies d'eau. Stopper ou réduire la contamination de l'eau. Isoler l'eau contaminée. Nettoyer le déversement immédiatement. Déposer le produit et les matériaux de nettoyage contaminés dans un contenant pour déchets chimiques. Recueillir l'eau contaminée aux fins d'élimination ou de traitement. Laver la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ramasser la solution de lavage avec d'autres agents absorbants et déposer dans un contenant jetable.

## SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Ne pas utiliser ni entreposer à proximité d'une flamme nue, d'étincelles ou de surfaces très chaudes. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé. Ne pas souder, chauffer ou percer le contenant. Remettre le couvercle ou la bonde en place. Avant de pénétrer dans des espaces confinés qui peuvent avoir contenu un produit dangereux, déterminer les concentrations et prendre les mesures appropriées pour assurer sa protection personnelle. Conserver le pesticide dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit sec afin de préserver la qualité du produit. Ne pas entreposer ni transporter à proximité de la nourriture de consommation humaine ou animale. La poussière de ce produit peut exploser; la limite d'explosivité inférieure du produit est de 90 g/m<sup>3</sup>.

## SECTION 8 – MÉTHODES DE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/ PROTECTION PERSONNELLE

**Protection des yeux :** Éviter le contact avec les yeux. Le contact avec les yeux peut être évité en portant des lunettes de protection contre les produits chimiques.

**Voies respiratoires/ventilation :** L'inhalation de ce produit ne devrait pas présenter un risque. Toutefois, l'utilisation d'un appareil respiratoire approuvé est recommandée (masque pour poussière fine). Utiliser ce produit uniquement dans des zones bien ventilées.

**Protection de la peau :** Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Le contact avec la peau doit être réduit en portant des vêtements protecteurs, dont des gants.

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Beige
<b>Odeur :</b>	Faible, non caractéristique
<b>État physique :</b>	Granule
<b>pH :</b>	8,3 dans une solution d'eau à 1 %
<b>Point d'ébullition :</b>	SO
<b>Point de fusion :</b>	<153°C
<b>Point de congélation :</b>	SO
<b>Tension de vapeur :</b>	$4 \times 10^{-7}$ Pa à 20°C (m.a. pure)
<b>Densité de vapeur :</b>	SO
<b>Densité relative :</b>	SO
<b>Taux d'évaporation :</b>	SO
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Eau : le pH varie de 3 à 9, de soluble à très soluble. Soluble dans la plupart des solvants organiques polaires (m.a. pure)
<b>% de matières solides au poids :</b>	ADD
<b>% de matières volatiles :</b>	SO
<b>Composés organiques volatils (COV) :</b>	SO
<b>Poids moléculaire :</b>	ADD
<b>Viscosité :</b>	SO

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique :</b>	Stable pendant 52 semaines à la température ambiante.
<b>Polymérisation dangereuse :</b>	ADD
<b>Point d'éclair :</b>	SO
<b>Point d'inflammabilité :</b>	ADD
<b>Autoignition :</b>	295°C
<b>Incompatibilité avec d'autres matières :</b>	ADD
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	La combustion ou la décomposition thermique libéreront des vapeurs toxiques et irritantes.

## SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë (données spécifiques au produit)

**Irritation oculaire** : Légèrement irritant chez le lapin.

**Irritation cutanée** : Légèrement irritant chez le lapin.

**Toxicité cutanée** : La DL<sub>50</sub> cutanée chez le rat est > 2 000 mg/kg.

**Toxicité orale** : La DL<sub>50</sub> orale chez le rat est > 2 000 mg/kg.

**Toxicité par inhalation** : La CL<sub>50</sub> par inhalation (4 h) (poussière) du fenhexamide technique chez le rat est > 5 057 mg/m<sup>3</sup> d'air. La CL<sub>50</sub> par inhalation (4 h) (aérosol) du fenhexamide technique chez le rat est > 332 mg/m<sup>3</sup> d'air.

**Sensibilisation cutanée** : Négative

**Toxicité subchronique** : Dans les études de toxicité subchronique avec le fenhexamide technique, la CSEO pour le rat, la souris et le chien étaient de 5 000 ppm, 1 000 ppm et 1 000 ppm respectivement. Une diminution de la masse corporelle et une augmentation de l'ingestion de nourriture et d'eau ont été observées chez les rats et les souris. Le foie est le principal organe cible sur le plan toxicologique. Chez le chien, des effets sur les globules rouges ont aussi été observés.

**Toxicité chronique/cancérogénicité** : Le fenhexamide technique n'est pas cancérogène pour le rat ou la souris. Les signes de toxicité non particuliers observés chez les rats traités au fenhexamide technique étaient une diminution de la masse corporelle, une augmentation de l'ingestion de nourriture et d'eau et de légers effets sur le foie et la glande thyroïde. Chez la souris, les principaux effets concernaient les reins. Chez les chiens, les globules rouges constituaient la principale cible sur le plan toxicologique.

**Tératologie/toxicité sur le plan du développement** : Le fenhexamide technique n'est pas tératogène et n'est pas toxique sur le plan du développement. La CSEO relativement aux effets sur la mère et le développement (rats) était de 1 000 mg/kg mc/jour. Aucun des effets suivants n'a été observé : toxicité maternelle, signes cliniques, conclusions d'autopsie, effets sur la masse corporelle ou la consommation de nourriture liés au composé, la reproduction, la fertilité, les indices de gestation, la toxicité pour l'embryon, la foetotoxicité ou la tératogénicité.

**Reproduction** : Aucune toxicité sur le plan de la reproduction n'a été observée dans une étude portant sur deux générations de rats exposées au fenhexamide technique.

**Mutagénicité** : Le fenhexamide technique a donné des résultats négatifs dans les tests de génotoxicité suivants : test de salmonella/microsome (test d'Ames), test du micronoyau chez la souris, mutation réverse, aberration chromosomique *in vitro*, V79-HGPRT *in vitro*, EPA chez des hépatocytes primaires de rat *in vitro*. Le fenhexamide technique ne présente pas de risque génétique sur les systèmes des animaux intacts.

## SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**Toxicité pour les oiseaux (en fonction du produit technique)** : La toxicité aiguë du fenhexamide technique est très faible.

DL<sub>50</sub> orale (colin de Virginie) > 2 000 mg m.a./kg m.c.

CL<sub>50</sub> diététique (colin de Virginie) > 5 000 mg m.a./kg

CL<sub>50</sub> diététique (canard colvert) > 5 000 mg m.a./kg

**Toxicité pour les organismes aquatiques** : ELEVATE® est modérément toxique pour les poissons, a une faible toxicité pour la puce d'eau (*Daphnia magna*) et la sensibilité pour les algues vertes est de faible

à modérée.

CL<sub>50</sub> (96 h) (Truite arc-en-ciel) = 2,66 mg/L

CE<sub>50</sub> (48 h) (puce d'eau) = 200 mg/L

CE<sub>50</sub> (72 h) (algues vertes) = 11,1 mg/L (taux de croissance)

**Toxicité pour les autres organismes non ciblés** : Dans les études de toxicité aiguë, le fenhexamide technique s'est avéré non toxique pour les abeilles mellifères.

DL<sub>50</sub> de contact > 200 µg m.a./abeille

DL<sub>50</sub> orale > 200 µg m.a./abeille

### SECTION 13 – ASPECTS À ENVISAGER EN CAS D'ÉLIMINATION

Vérifier la réglementation gouvernementale et auprès des autorités locales pour connaître la méthode d'élimination appropriée de ce produit. Éliminer conformément aux lois et réglementations applicables.

### SECTION 14 – DONNÉES SUR LE TRANSPORT

<b>Nom d'expédition (ministère des Transports) :</b>	Pesticide, non réglementé
<b>Nom d'expédition technique :</b>	SO
<b>Groupe de conditionnement :</b>	SO
<b>Catégorie de risque (ministère des Transports) :</b>	SO
<b>Numéro ONU/A.N. :</b>	SO
<b>Quantité à déclarer (lb) :</b>	SO
<b>Étiquette du ministère des Transports :</b>	SO
<b>Affichette du ministère des Transports :</b>	SO
<b>Polluant marin :</b>	SO
<b>OMI :</b>	
<b>Étiquette de l'OMI :</b>	SO
<b>Affichette de l'OMI :</b>	SO
<b>Routes/chemins de fer européens :</b>	
<b>Catégorie :</b>	SO

### SECTION 15 – DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient toutes les données requises par le RPC.

**SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS**

<b>Raison de l'émission :</b>	Mise à jour Nombre d'intervention d'urgence
<b>Préparée par :</b>	Susan H. Parker
<b>Date d'émission :</b>	3 mars 2015
<b>Version antérieure remplacée :</b>	4 janvier 2013
<b>Numéro de FS :</b>	00203

L'information contenue dans la présente FS s'appuie sur les données à notre disposition à la date d'émission indiquée aux présentes et est considérée comme exacte. Communiquez avec Arysta LifeScience North America LLC au (919) 678-4900 afin d'établir si des données supplémentaires sont devenues disponibles depuis la date d'émission.

L'établissement de la pertinence de l'information contenue aux présentes pour l'utilisation personnelle ou les fins visées par une personne est nécessairement de la responsabilité de cette personne. Bien que des soins raisonnables aient été pris pour préparer cette information, Arysta LifeScience North America LLC ne fait aucune garantie ni représentation et rejette toute responsabilité quant à l'exactitude ou à la pertinence de cette information aux fins visées par la personne ou aux conséquences découlant de l'utilisation de ce produit.